

Transports régionaux

L'UFC-Que Choisir attaque les contrats STIF/SNCF/RATP



Alors que les transports régionaux sont, sous la légitime pression des usagers et de l'association, au cœur des programmes des candidats aux élections régionales, l'UFC-Que Choisir s'indigne de la récente signature par le STIF, la SNCF et la RATP des contrats de service public pour les 5 années à venir qui fige une situation fortement préjudiciable aux consommateurs. Au vu des graves carences de ces contrats en termes d'exigences de qualité de service et de droits minimaux des usagers, l'UFC-Que Choisir les attaque devant le juge administratif et relance son appel à la mobilisation.

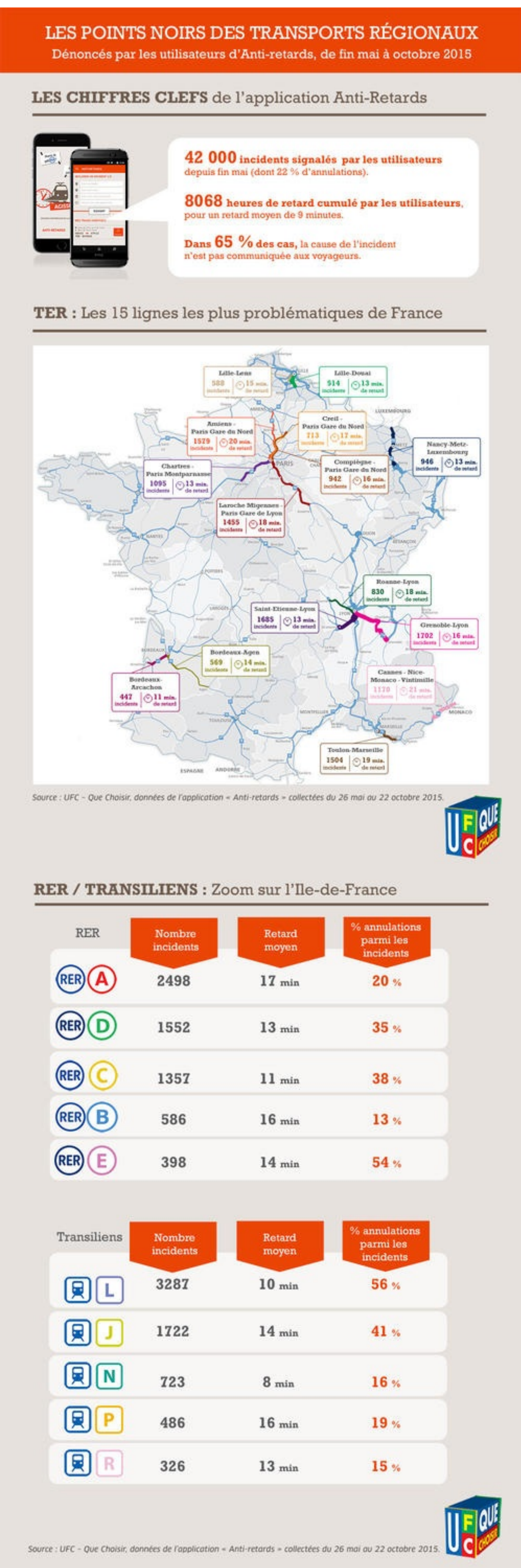
Engagements « ponctualité » pour l'Ile-de-France : promesses de soldats gascons ?

Les candidats franciliens font de la ponctualité des transports une thématique forte de leur programme :

amélioration de la ponctualité, droit au remboursement en cas de retards récurrents, ... Et pourtant ! Tout est déjà quasiment ficelé dans les contrats de service public signés début octobre par le STIF, la SNCF et la RATP pour les prochaines années. Au-delà du fait que ces contrats engageant l'avenir soient signés par la majorité régionale sortante, il s'agit de dénoncer l'inadmissible statu quo dans leur teneur. Loin de mettre en place un système de bonus-malus réellement incitatif, le malus appliqué représente moins de 2 % des subventions octroyées. De même, loin d'un droit au remboursement automatique en cas de retards récurrents, ce contrat se cantonne à un droit discrétionnaire du président du STIF et celui du transporteur d'accorder en cas de « situation inacceptable » « sur une période exceptionnellement longue », appréciés par leurs seuls soins, un droit à un remboursement « limité à la valeur d'un demi abonnement mensuel par abonné et par année civile »... Comment ne pas être choqué de ce décalage d'autant que plusieurs candidats aux régionales sont membres du Conseil d'administration du STIF qui a validé ces contrats, et ne les ont aucunement dénoncés ?

Au-delà de l'Ile-de-France, grâce à « Anti-retards », les points noirs des transports régionaux dénoncés

Loin d'être limitée à la région capitale, la piètre qualité des transports régionaux français ressort des premiers résultats issus des 42 000 signalements, dont plus de 300 signalements par jour depuis la rentrée, émis via l'[application gratuite « anti-retards »](#) lancée, il y a moins de 6 mois, par l'Association : un retard moyen de 9 minutes, 32 % des signalements avec un retard de plus de 15 minutes. 22 % concernant des annulations, sans oublier une absence d'information sur la cause du problème dans 65 % des cas. Grâce à cette application, il est possible de dresser une première carte de France des points noirs :



Au vu de ces éléments, l'UFC-Que Choisir, soucieuse de faire (enfin !) avancer la cause des usagers de transports régionaux passe à l'action et à la mobilisation et :

- attaque devant le tribunal administratif de Paris les contrats de service public STIF/SNCF (pour les années 2016-2019) et STIF/RATP (pour les années 2016/2020) ;
- presse les candidats aux élections régionales à s'engager clairement à mettre en place un remboursement automatique en cas de retards récurrents et la mise en place de bonus-malus « qualité » réellement incitatif, et plus particulièrement les candidats franciliens à s'engager à modifier les contrats de service public fraîchement signés ;
- invite les usagers des transports à télécharger l'[application gratuite « anti-retards »](#) (1) pour continuer d'alimenter l'observatoire participatif de la qualité des transports régionaux, et à [signer la pétition](#) exigeant un droit au remboursement en cas de retards récurrents.

(1) Pour tenir compte des remarques des usagers, les conditions d'utilisations de l'application vont évoluer pour la rendre plus ergonomique : possibilité de signaler sans réseau les incidents sur ses trains habituels, etc.

Partager cet article :



Envoyer par courriel

Le site Quechoisir.org utilise des cookies pour réaliser des statistiques d'audience afin de proposer des contenus et services adaptés aux intérêts de ses visiteurs. [En savoir plus](#). En utilisant notre site, vous acceptez l'utilisation des cookies.

Communiqué